



Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie

49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 09 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le neuf octobre les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre administratif intercommunal à CRAON, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURES	NOM	PRENOM	Présent	Excusé
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	BRUNEAU	Jean-Luc		
	GAULTIER	Pascal	1	
LAVAL AGGLO	AUBRY	Maurice	1	
	DEULOFEU	Nicolas		
	HEMON	Céline		
	LABBE	Michel	1	
	LANDELLE	Sylvie		
	MICHEL	Louis	1	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	BERTHELOT	Patrice		
	DAVID	Arnaud		
	DUBOSCLARD	Hervé	1	
	FERRE	Jean-Pierre	1	
	FREULON	Stéphane		
	LEQUEUX	Jean-Paul	1	
	MENANT	Bernard	1	
	MEZIERE-FORTIN	Marie		1
	MOUSSEAU	Arnaud		1
	RICHARD	Noël		
	SAULOUP	Hugues	1	
SIAEP CENTRE OUEST MAYENNAIS	VIGNAIS	Vincent		
	JALLU	Gérard		
PEUTON	VERON	Louis	1	
	BORDEAU	Dominique		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VITRE	LAUNAY	André		
	MOREL	Laurent		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	REBOURS	Hervé		
	LACHERON	Françoise		
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	THOMAS	Eric		
	ACCARY	Pascal		
	BEAUMONT	Jean-Pierre		
	BESNIER	Michel		1

	BOULTOUREAU	Hubert	1	
	BRILLET	Dominique		
	CERISIER	Isabelle	1	
	COLAS	Laurent		
	COUE	Henri	1	
	DELAHAYE	Christian	1	
	DENIS-POIZOT	Françoise	1	
	DUMONT	Jean-Yves	1	
	DUMONT	Eugène		
	DUPONT	Sylvain		
	FAURE	Dominique		1
	FOLLIARD	Loïc	1	
	GAULTIER	Denis		
	GAULTIER	Bernard		
	GIBOIRE	Frédéric		
	GOHIER	Patrick	1	
	GRIMAUD	Gilles	1	
	GROSBOIS	Claude	1	
	HAMARD	Benoît	1	
	HAMARD	Germain	1	
	HUREL	Philippe		1
	JAMES	Marie-Agnès	1	
	LARDEUX	Dominique		
	MAHOT	Marcel	1	
	MEHAY	Didier		
	MONNIER	Jérémie		
	MOREL	Maryline		
	OREILLARD	Gabriel	1	
	PERROIS	Christian		1
	ROBERT	Jacques	1	
	RONCIN	Joël	1	
	ROUSSEZ	Olivier		
	SAGET	Bertrand	1	
	SEJOURNE	Serge	1	
	SUPIOT	Gérard		
	VAN DER SCHAEGH	Bernard		
	VITOUR	Cyril		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	BARBE	Béatrice		
	BENATRE	Simone		
	BERSON	Christian		
	BESNIER	Tony		
	BOISSEAU	Gilbert		
	BOURDAIS	Patrice		
	BREHIN	Colette		
	BRIQUET	Alain		
	CADOT	René		
	COLAS	Hervé		
	CROSNIER	Florent	1	

DELANOE	Jean-Claude	1	
DEROUET	Loïc		
DUTHEIL	Olivier		
FOLLIARD	Valéry		
FOUCHER	Hervé	1	
FOURNIER	Joël		
GAROT	Rémi	1	
GAUCHER	Olivier		
GAUME	Bruno	1	
GENDRY	Daniel		
GILET	Claude		
GIRAUD	Marc	1	
HUNAULT	Alain		
JEGU	Christel		
JUGE	Joseph	1	
LECOMTE	Jean-Marcel		
LEFEVRE	Laurent		
LEFORT	Brigitte		
MOUSSU	Jean-Luc		
PAILLARD	Claude	1	
PESLERBE	Jean-Claude		
PLANTE	Félix		
POCHE	Franck		
POIRIER	Franck		
RAIMBAULT	Michel	1	
RICARD	Viviane		
SABIN	Joël		
TARDIF	Michel		
VERDIER	Bernard		1

38 7

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical, ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur FERRE Jean-Pierre a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Délégués en exercice : 55

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 38

Le compte-rendu sommaire de la séance du 09 octobre 2019 a été affiché au centre administratif de Craon le 11 octobre 2019, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du Comité syndical :

1. Administration

1.1. Accueil des nouveaux délégués suite à l'approbation par arrêté inter-préfectoral des nouveaux statuts du syndicat

1.2. Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2019

1.3. Décisions du Président

1.2. Approbation du compte rendu de la séance précédente du 10 juillet 2019

Présentation : Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2019 est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Vote : unanimité

1.3. Décisions prises par le président

Présentation : Gabriel OREILLARD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Pollutions		
repas réunion pollution du 9/07/19	MINARD	71,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Inondations		
Télégestion : installation d'un module complémentaire sur la Guardière et St Aubin	ATE SOLUTIONS	2 183,47 €
modernisation télégestion - antenne amplifiée pour la Guardière	ATE SOLUTIONS	
remplacement sonde de niveau d'eau - Etang de la Guardière	ATE SOLUTIONS	
Traitement des taupes sur le site de surstockage de la Pelleterie à Ballots	BIONE0	168,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Budget général		
essuie mains bureaux Segré	MANI HYGIENNE	40,00 €
mise en page carte de visite	MEDIAPILOTE	90,00 €
impression cartes de visite	IMPRIMERIE FAGUIER	106,80 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
CLE		
repas CLE du 5/7/19	CREPERIE CHAT GRIS	34,30 €
achat de 2 ordinateurs	KIRSCH	2 277,77 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Commission Milieux aquatiques		
intervention d'urgence - moulin de Treize Vouges	DESERT METAL AGRI	6 678,00 €
création de garde corps et mise en conformité - Passerelle du Verger	DESERT METAL AGRI	
mise en place d'une vanne pour étanchéification du bassin - Château de Craon	DESERT METAL AGRI	
Diagnostic arboré - site du Verger et du Château de Craon	ONF-AGENCE ETUDE	4 077,84 €
affiches travaux - site du bourg de craon	IMPRIMERIE FAGUIER	82,80 €
panneaux pédagogiques zone humide de Châtellais	DAPO	63,38 €
division parcellaire - Daumerie	CABINET LANGEVIN	1 638,00 €
division parcellaire - Athée	CABINET LANGEVIN	
achat de cages et de gants	POLLENIZ	1 638,00 €
traceurs de chantiers	HEULIN ROUSSEAU	89,28 €
déplacement clôture et création d'une petite passerelle	ETUDES ET CHANTIERS	1 130,00 €
Pot départ agents	GABILLARD	78,00 €
pot réunion ASDIES	GABILLARD	
destruction nid de frelon sur les bords du Misengrain - sécurisation chantier	LES TOITURES DU HAUT ANJOU	132,00 €
duplicata de clés	COORDONNERIE RICHARD	68,00 €
panneaux pédagogiques - Peuton Livré	MEDIAPILOTE	435,60 €
drone Peuton Livré	DRONEPHOTOS	960,00 €
achat d'un ordinateur portable	KIRSCH	1 257,21 €
achat 2 gilets de sauvetage	BREILLON BERTRON	180,00 €

1.4. Révision du calcul des participations financières pour 2019

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

EXPOSE

Le comité syndical a fixé les participations financières pour l'année 2019 par délibération du 12 décembre 2018.

Compte tenu de l'Arrêté du 26 juillet 2019 modifiant le périmètre et les statuts du Syndicat du bassin de l'Oudon, il convient de modifier les participations financières :

- Pour Prée d'Anjou et Marigné-Peuton, la participation est proratisée sur 7 mois,
- Pour la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier la participation est proratisée sur 7 mois, et l'article 5 de la convention de délégation de compétence est appliqué les 5 derniers mois,
- Pour Vitré Communauté et la Communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées, la participation est proratisée sur 5 mois, sur la base du montant convenu en 2017 lors de l'étude sur les compétences G.E.M.A.P.I.
- Les participations des communes pour la Commission Locale de l'Eau sont maintenues.

Il en ressort le tableau des participations ci-dessous.

	Milieux aquatiques	inondations	Sous-total GEMAPI	Commission Locale de l'Eau	Ouvrages hydrauliques	pollutions	TOTAL
Anjou Bleu Communauté	133 898 €	81 474 €	215 372 €	14 717 €	7 047 €	34 133 €	271 269 €
CA Laval	30 972 €	7 797 €	38 769 €	1 493 €	1 630 €	327 €	42 219 €
CC Château Gontier TOTAL	20 881 €	5 257 €	26 138 €			2 993 €	29 131 €
membre janv à juil	12 181 €	3 067 €	15 247 €			1 746 €	16 993 €
convention août à déc	8 700 €	2 190 €	10 891 €			1 247 €	12 138 €
CC Vallées du Haut Anjou	35 278 €	21 466 €	56 744 €	3 858 €	1 857 €	10 077 €	72 536 €
CC Châteaubriant-Derval	2 563 €	1 560 €	4 123 €	556 €	135 €		4 814 €
CC Roche aux Fées	59 €	59 €	118 €	70 €			188 €
Vitré Communauté	253 €	253 €	507 €	96 €			603 €
CC Craon	287 764 €	72 446 €	360 210 €	11 138 €	15 145 €	36 269 €	422 762 €
SI AEP Centre Ouest Mayennais						3 260 €	3 260 €
Ahuillé				252 €			252 €
Château-Gontier				355 €			355 €
Chemazé				307 €			307 €
Houssay				0 €			0 €
Loigné sur Mayenne				0 €			0 €
Marigné-Peuton				240 €	175 €		415 €
Peuton				101 €	189 €		291 €
Prée d'Anjou				611 €	355 €		966 €
TOTAL	511 668 €	190 313 €	701 981 €	33 795 €	26 534 €	87 059 €	849 369 €

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Approuve le tableau des participations 2019 présenté ci-dessus,

Dit que ce tableau vient corriger celui voté le 12 décembre 2018,

Sollicite les collectivités à hauteur du montant inscrit dans le tableau,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : tableau corrigé et validé à l'unanimité

1.5. Décisions modificatives au budget 2019

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

EXPOSE

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1er janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027) de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017. Il convient de réévaluer le montant prévu au budget primitif 2019 en votant un montant supplémentaire de 2 750 € sur le budget principal de la collectivité et la répercussion sur les budgets annexes.

Les décisions modificatives suivantes sont proposées au vote :

BUDGET PRINCIPAL (38100) - DECISION MODIFICATIVE N°1			
Section de fonctionnement			
depenses	vote 2019	recettes	BP 2019
Total dépenses BP	609 700,00 €	Total recettes BP	609 700,00 €
Total dépenses BS	0,00 €	Total recettes BS	0,00 €
Détail dépenses DM n° 1		Détail recettes DM n° 1	
65 indemnité	2 750,00 €	70 remboursement par la collectivité	2 750,00 €
Total DM n° 1	2 750,00 €	Total DM n° 1	2 750,00 €
total dépenses	612 450,00 €	total recettes	612 450,00 €
Section d'investissement			
depenses	BP 2019	recettes	BP 2019
Total dépenses BP	134,00 €	Total recettes BP	134,00 €
Total dépenses BS	855,10 €	Total recettes BS	855,10 €
Détail dépenses DM n° 1		Détail recettes DM n° 1	
Total DM n° 1	0,00 €	Total DM n° 1	0,00 €
total dépenses	989,10 €	total recettes	989,10 €

BUDGET INONDATIONS (38101) - DECISION MODIFICATIVE N°1			
Section de fonctionnement			
depenses	vote 2019	recettes	vote 2019
Total dépenses BP	238 653,00 €	Total recettes BP	238 653,00 €
Total dépenses BS	73 672,26 €	Total recettes BS	73 672,26 €
Détail dépenses DM n° 1		Détail recettes DM n° 1	
011 remboursement à la collectivité	750,00 €		
011 Etudes	-750,00 €		
Total DM n° 1	0,00 €	Total DM n° 1	0,00 €
total dépenses	312 325,26 €	total recettes	312 325,26 €
Section d'investissement			
depenses	vote 2019	recettes	vote 2019
Total dépenses BP	166 997,00 €	Total recettes BP	166 997,00 €
Total dépenses BS	290 832,22 €	Total recettes BS	290 832,22 €
Détail dépenses DM n° 1		Détail recettes DM n° 1	
Total DM n° 1	0,00 €	Total DM n° 1	0,00 €
total dépenses	457 829,22 €	total recettes	457 829,22 €

BUDGET POLLUTION (38103) - DECISION MODIFICATIVE N°1			
<i>Section de fonctionnement</i>			
depenses	vote 2019	recettes	vote 2019
Total dépenses BP	407 475,00 €	Total recettes BP	407 475,00 €
Total dépenses BS	102 251,69 €	Total recettes BS	102 251,69 €
Détail dépenses DM n° 1		Détail recettes DM n° 1	
011 remboursement à la collectivité	500,00 €		
011 Etudes	-500,00 €		
Total DM n° 1	0,00 €	Total DM n° 1	0,00 €
total dépenses	509 726,69 €	total recettes	509 726,69 €
<i>Section d'investissement</i>			
depenses	vote 2019	recettes	vote 2019
Total dépenses BP	12 270,00 €	Total recettes BP	12 270,00 €
Total dépenses BS	45 585,42 €	Total recettes BS	45 585,42 €
Détail dépenses DM n° 1		Détail recettes DM n° 1	
Total DM n° 1	0,00 €	Total DM n° 1	0,00 €
total dépenses	57 855,42 €	total recettes	57 855,42 €

BUDGET MILIEUX AQUATIQUES (38104) - DECISION MODIFICATIVE N°2			
<i>Section de fonctionnement</i>			
depenses	vote 2019	recettes	vote 2019
Total dépenses BP	922 190,00 €	Total recettes BP	922 190,00 €
Total dépenses BS	626 879,33 €	Total recettes BS	626 879,33 €
Détail dépenses DM n° 2		Détail recettes DM n° 2	
011 remboursement à la collectivité	1 500,00 €		
011 entretien et réparation réseaux	-1 500,00 €		
Total DM n° 2	0,00 €	Total DM n° 2	0,00 €
Total DM n° 1	71 100,00 €	Total DM n° 1	71 100,00 €
total dépenses	1 549 069,33 €	total recettes	1 549 069,33 €
<i>Section d'investissement</i>			
depenses	vote 2019	recettes	vote 2019
Total dépenses BP	1 188 834,00 €	Total recettes BP	1 188 834,00 €
Total dépenses BS	632 668,00 €	Total recettes BS	632 668,00 €
Détail dépenses DM n° 2		Détail recettes DM n° 2	
Total DM n° 2	0,00 €	Total DM n° 2	0,00 €
Total DM n° 1	0,00 €	Total DM n° 1	0,00 €
total dépenses	1 821 502,00 €	total recettes	1 821 502,00 €

Le comité syndical
 Sur proposition du bureau,
 Après en avoir délibéré,
 Approuve les décisions modificatives présentées ci-dessus,
 Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

1.6. Modification du tableau des emplois et des effectifs

Présentation : Marie-Agnès JAMES

Proposition de délibération

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret du 30 décembre 1987 relatifs aux cadres d'emplois de la filière administrative,
 Vu les décrets du 6 mai 1988, du 9 février 1990 et du 25 août 1995 relatifs aux cadres d'emplois de la filière techniques,
 Vu les décrets n°90-829 et 90-830 relatifs à la Fonction publique territoriale,
 Vu les nécessités des services,
 Vu les derniers recrutements pour le remplacement des agents en détachement,
 Le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois et des effectifs suivant :

EMPLOIS								EFFECTIFS			
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
01/01/2018	Secrétaire	35	Adm	C	cadre d'emploi adjoint adm, rédacteur	348	707	Adjoint administratif principal 1 ^è classe	tit	activité	100%
01/01/2018	Ingénieur milieux aquatiques	35	Tech	A	cadre d'emploi technicien, ingénieur	372	1027	Ingénieur principal	tit	activité	100%
01/01/2018	Directrice	35	Tech	A	cadre d'emploi attaché, ingénieur	441	1027	Ingénieur principal	tit	activité	100%
01/01/2018	Technicien inondations	35	Tech	B	cadre d'emploi technicien, ingénieur	372	1027	Technicien principal 1 ^è classe	tit	activité	100%
01/01/2018	Technicien milieux aquatiques	35	Tech	C	cadre d'emploi adjoint technique, agent de maîtrise, technicien	348	707	Adjoint technique	tit	activité	80%
01/01/2018	Technicien milieux aquatiques	35	Tech	B	cadre d'emploi adjoint technique, agent de maîtrise, technicien	348	707	Technicien principal 1 ^è classe	tit	détach	100%
								Technicien	Non tit 3-2	activité	100%
01/01/2018	Technicien milieux aquatiques	35	Tech	B	cadre d'emploi adjoint technique, agent de maîtrise, technicien	348	707	Technicien principal 1 ^è classe	tit	détach	100%
								Technicien	Non tit 3-2	activité	100%
01/01/2018	Responsable des finances	35	Adm	B	cadre d'emploi rédacteur, attaché	372	1027	Rédacteur principal 1 ^è classe	tit	activité	100%
01/01/2018	Ingénieur de bassin versant	35	Tech	A	cadre d'emploi technicien, ingénieur	372	1027	Ingénieur	Non tit 3-3 2*	activité	100%

Le comité syndical
 Sur proposition du bureau,
 Après en avoir délibéré,
 Décide d'adopter le tableau des emplois et des effectifs ainsi proposé,
 Dit que les crédits sont et seront inscrits aux budgets,
 Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatif à cette affaire,
 La présente délibération annule et remplace celle du 10 juillet 2019.

Vote : unanimité

1.7. Recrutement dans le cadre du contrat territorial 2020-2022

Présentation : Madame Marie-Agnès JAMES

EXPOSE

Compte tenu des besoins de communication, d'évaluation et de traitement des données géographiques à la Commission Locale de l'Eau dans le cadre de la feuille de route 2020-2022,
 Compte tenu des besoins de communication dans le cadre du contrat territorial unique multithématique en préparation pour la période 2020-2022,
 Il est proposé de recruter un chargé de mission à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le comité syndical,
 Sur proposition du Bureau,
 Après en avoir délibéré,
 Approuve ce recrutement,
 Dit que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire seront sollicitées pour financer ce poste,
 Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

1.8. Demandes de subventions pour l'équipe en 2020

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

EXPOSE

Compte tenu de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau pour la révision et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

Compte tenu du contrat territorial unique multithématique en préparation pour la période 2020-2022,

Monsieur le Président dit qu'il convient de solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour aider au fonctionnement des structures d'animation (postes des ingénieurs et techniciens ainsi que des agents des services administratifs associés) sur le bassin versant de l'Oudon : cellules d'animation Pollution, Commission Locale de l'Eau et Milieux aquatiques, pour l'année 2020.

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide de solliciter, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Départemental de la Mayenne, au maximum de leurs possibilités pour le financement de l'animation sur le bassin versant de l'Oudon pour l'année 2020,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2020,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussions :

Monsieur Louis MICHEL - Concernant les inondations, on peut espérer le financement par la Région des Pays de la Loire des études de vulnérabilité. Il faudrait l'ajouter à la délibération.

Madame Régine TIELEGUINE - La présente délibération concerne le financement des équipes, la Région aide le fonctionnement uniquement pour la C.L.E.

Vote : unanimité

2. VALIDATION DE LA STRATEGIE 2020-2025 DU FUTUR CONTRAT TERRITORIAL

La note stratégique et le diagramme de logique d'impact sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Joël RONCIN, Hervé FOUCHER, Bruno GAUMÉ

Proposition de délibération

EXPOSE

L'évaluation des précédents contrats a été validée lors du comité syndical du 10 juillet 2019. Il convient désormais d'approuver la stratégie du futur programme d'actions.

La stratégie découle de l'évaluation des contrats précédents et d'un processus de concertation avec les acteurs du territoire. Ce processus s'est basé sur la collecte d'avis individuels, de formats participatifs dans les réunions de présentation des résultats et d'ateliers de co-construction.

La volonté des élus et des acteurs est la conduite d'une stratégie multithématique, qui réponde aux différents enjeux du territoire et du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

- La qualité de l'eau,
- Les milieux aquatiques, milieux humides et la biodiversité,
- La gestion quantitative de l'eau,
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs.

La stratégie doit permettre de répondre aux questions suivantes :

Où agir ? Dans quels objectifs ? Avec qui ? Avec quelles ressources ? Quelles sont les conditions pour agir efficacement ?

Le comité syndical,

Après avoir pris connaissance de la note stratégique et du diagramme de logique d'impact,

Sur proposition des commissions et du bureau,

Après en avoir délibéré,

Approuve la stratégie 2020-2025 du futur contrat territorial,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Sylvain LACÔTE présente la note stratégique. Cf. documents adressés avant la réunion et la présentation ci-jointe.

Monsieur Joël RONCIN remarque un programme ambitieux. La nouveauté est que le programme est multithématique. La partie financement sera précisée au mois de décembre. C'est un cadre général qui est proposé.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD - L'évaluation a duré un an et il faudra recommencer presque demain ?

Monsieur Sylvain LACÔTE - Il faut bien structurer le suivi avec les indicateurs.

Madame Régine TIELEGUINE - la prochaine évaluation complète sera dans 6 ans.

Monsieur Joël RONCIN - Cela permettra de réajuster au bout de 3 ans le programme.

Vote : Approbation à l'unanimité de la stratégie 2020-2025 du futur contrat territorial

3. DOSSIERS TECHNIQUES INONDATIONS

3.1 Engagement de l'étude de prévention et de réduction de la vulnérabilité des inondations à Loiron et rétablissement de la continuité écologique du ruisseau de l'Ardonnière au niveau d'un plan d'eau

Le cahier des charges est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation :

Proposition de délibération

EXPOSE

Lors de la crue du 9 juin 2018, une quarantaine de bâtiments ont été endommagés sur la commune de Loiron-Ruillé par les débordements du ruisseau de l'Ardonnière. La commune a sollicité le Syndicat du Bassin de l'Oudon pour mener une réflexion sur les possibilités de réduction de vulnérabilité aux inondations. Par ailleurs, un plan d'eau privé sans existence légale, situé dans la zone d'étude, a fait l'objet d'une vidange pour le rétablissement de la continuité écologique. Il convient d'étudier les possibilités de remise en état en cohérence avec les aménagements qui seront prévus pour réduire la vulnérabilité aux inondations sur ce secteur. Il convient de valider le cahier des charges de l'étude, d'y affecter une enveloppe budgétaire et d'autoriser le lancement de l'opération.

Le comité syndical,

Sur proposition de la commission Inondations,

Après en avoir délibéré

Approuve l'opération,

Valide le cahier des charges,
Dit que l'étude est estimée à 55 000 € HT,
Autorise le marché public suivant la procédure adaptée,
Décide de solliciter les partenaires techniques et financiers au maximum de leurs possibilités pour mener à bien ce projet,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,
Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Vote : unanimité

3.2 Engagement des travaux de réduction de la vulnérabilité et restauration du cours d'eau à Marans

Les documents sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation :

Proposition de délibération

EXPOSE

L'étude de réduction de la vulnérabilité aux inondations des Grandes Gautraies a conclu l'intérêt d'engager des travaux d'aménagement du cours d'eau et de modification du point de rejet au cours d'eau des eaux pluviales sur ce secteur. Ces travaux sont soumis à Déclaration d'Intérêt Général et nécessitent un porté à connaissance au titre de la Loi sur l'eau. Les autorisations de travaux font l'objet de signatures de conventions avec les parties concernées. Il convient de valider les documents et procédures nécessaires.

Le comité syndical,

Sur proposition de la commission Inondations,

Après en avoir délibéré

Approuve l'opération,

Sollicite Monsieur le Préfet de Maine et Loire pour que cette opération d'aménagement soit déclarée d'Intérêt Général,

Valide le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et de portée à connaissance des travaux au titre de la Loi sur l'Eau,

Approuve le cahier des charges et la procédure de consultation des entreprises,

Décide de solliciter les partenaires techniques et financiers au maximum de leurs possibilités pour mener à bien ce projet,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes et tous documents se rapportant à cette affaire,

Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Vote : unanimité

4. DOSSIERS TECHNIQUES POLLUTIONS

4.1 Déclaration d'intention pour être territoire test de développement d'une démarche « paiement pour services environnementaux »

Présentation : Monsieur Hervé FOUCHER

Proposition de délibération

EXPOSE

Le paiement pour services environnementaux ou « PSE » est un mode de rétribution des services environnementaux apportés par les agriculteurs. Quelques projets expérimentaux sont actuellement en cours en France (dont un sur le GAL Sud-Mayenne, en lien avec l'alimentation).

Le 28 août 2019, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire ont annoncé la mise en place de projets sur des « territoires test » dans le courant de l'automne 2019. Monsieur le Président propose de marquer la volonté du syndicat d'être force de proposition sur le sujet.

Le comité syndical,
Sur proposition de la commission pollutions,
Après en avoir délibéré,
Manifeste son intérêt pour porter un projet de paiement pour services environnementaux (PSE) sur le bassin versant de l'Oudon, en lien avec le nouveau contrat territorial unique multithématique en préparation,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire,

Discussion :

Monsieur Hervé FOUCHER souligne l'importance d'inscrire le bassin versant de l'Oudon dans cette démarche pour une prise en compte dans le cadre du prochain contrat. L'Oudon pourrait être un territoire test.

Vote : unanimité

4.2 Engagement du suivi de la qualité de l'eau et du suivi hydrobiologique en 2020 et demande de subventions

Présentation : Monsieur Hervé FOUCHER

Proposition de délibération

EXPOSE

Dans le cadre du Contrat Territorial Unique 2020-2022, il convient d'engager par anticipation les actions de suivi de la qualité de l'eau et du suivi hydrobiologique pour l'année 2020 et de faire les demandes de subventions afférentes.

Le comité syndical,
Sur proposition des commissions pollutions et milieux aquatiques,
Après en avoir délibéré,
Décide d'engager le suivi de la qualité des eaux et hydrobiologique pour un montant estimatif de 35 000 € TTC,
Sollicite les partenaires techniques et financiers au maximum de leurs possibilités pour mener à bien ces actions,
Dit que les montants seront inscrits au budget 2020,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

5. DOSSIERS TECHNIQUES MILIEUX AQUATIQUES

5.1 Modalités de financement des projets de restauration de la continuité écologique

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Compte tenu des nouvelles modalités du XIème programme de l'Agence de l'eau, il est proposé de fixer les modalités de financement des travaux de restauration de la continuité écologique, notamment en ce qui concerne la participation des propriétaires.

Les membres de la commission milieux aquatiques proposent d'appliquer les modalités suivantes :

- Ouvrages classés en liste 2 ou en zone d'action prioritaire (ZAP) Anguille - hors plans d'eau
 - Arasement ou effacement : prise en charge à 100 % par le Syndicat et ses partenaires,
 - Aménagement d'un ouvrage de franchissement sur un ouvrage appartenant à une collectivité territoriale membre du syndicat : prise en charge à 100 % par le Syndicat et ses partenaires,
 - Aménagement d'un ouvrage de franchissement sur un ouvrage appartenant à propriétaire privé : participation du propriétaire à hauteur de 2,5 % dès le premier euro du montant prévisionnel H.T. des travaux établis en phase AVP.

Sur les ouvrages aménagés (bras de contournement), il est proposé que les gros travaux d'entretien et de réparations des ouvrages soient pris en charge par le syndicat. Le propriétaire aura en charge l'entretien courant (retrait des petits embâcles, fauche ...).

Dans le cadre de la modernisation des ouvrages de vannage, les travaux seront pris en charge par le syndicat. Les ouvrages de vannage seront rétrocédés au propriétaire. Il aura en charge l'entretien, la maintenance et les coûts de fonctionnement. Pour le cas des passerelles installées suite aux travaux, elles seront rétrocédées aux propriétaires.

- Ouvrages classés en liste 1 ou non classés
 - Effacement : prise en charge à 100 % par le Syndicat et ses partenaires,
 - Arasement ou aménagement : les dossiers seront examinés au cas par cas par le Syndicat.

Il convient de délibérer sur les modalités de financement proposées par les membres de la commission milieux aquatiques.

Le comité syndical,

Sur proposition de la commission milieux aquatiques,

Après en avoir délibéré,

Approuve les modalités de financement des projets de restauration de la continuité écologique exposés ci-dessus,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

5.2 Signature de la convention E.N.S. (espaces naturels sensibles) avec le Département de la Mayenne pour la gestion de la zone humide de la Gravelle

La convention est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

Le site de la zone humide de La Gravelle, propriété du Syndicat depuis 2012, a été inscrit au schéma départemental des espaces naturels sensibles (S.D.E.N.S.), adopté par le Département de la Mayenne le 13 décembre 2018. A ce titre, les actions de préservation et de valorisation du site, portées par le syndicat peuvent être subventionnées par le Département dans le cadre d'une convention de partenariat.

Le comité syndical,
Sur proposition de la commission milieux aquatiques,
Après en avoir délibéré
Approuve la signature de la convention avec le Département de la Mayenne pour la gestion de la zone humide de la Gravelle,
Dit que le montant estimatif est de 31 350 € TTC pour 3 ans,
Dit que les crédits sont inscrits au budget 2019 et seront inscrits aux budgets 2020 et 2021,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : unanimité

5.3 Restauration de la continuité écologique au moulin des Planches

L'avant-projet est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

EXPOSE

L'étude d'avant-projet pour la restauration de la continuité écologique du Moulin des Planches menée par le cabinet HYDROCONCEPT est finalisée. Pour rappel, le clapet est propriété de la commune de NIAFLES et le Moulin appartient à un propriétaire privé.

Le projet porte sur la création d'un bras de contournement avec la mise en place de seuils transversaux. La commune a fait l'acquisition de l'ilot et sera par conséquent propriétaire du bras. Le montant des travaux (Maîtrise d'œuvre et imprévus compris) est estimé à : 160 000 € HT.

De plus, la commune a délibéré favorablement et le propriétaire a donné son accord.

Il convient désormais de déposer le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et de déclaration au titre de la loi sur l'Eau. Il est également nécessaire de lancer la mission de maîtrise d'œuvre et solliciter les partenaires financiers pour la réalisation des travaux en 2020.

Le comité syndical,
Sur proposition de la commission Milieux aquatiques,
Après en avoir délibéré,
Approuve le rapport d'étude concernant le projet d'aménagement du Moulin des Planches,
Décide de déposer un dossier au titre de la loi sur l'eau et de déclaration d'intérêt général pour l'ouvrage du Moulin des Planches,
Sollicite auprès de Monsieur le Préfet, l'ouverture d'une enquête publique dans ce cadre,
Décide le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude phase Projet et mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché,
Approuve le montant estimatif des travaux de 160 000 € H.T.,
Décide le lancement d'une consultation pour la réalisation la réalisation des travaux,
Décide d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget 2020,
Décide de solliciter les partenaires techniques et financiers au maximum de leurs possibilités pour mener à bien ce projet,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire

Vote : unanimité

6. VALIDATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La feuille de route est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Présentation : Louis MICHEL

Proposition de délibération

EXPOSE

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne demande que la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) établisse une « feuille de route ». L'objectif principal de la feuille de route est, pour l'Agence de l'eau, la C.L.E. et sa structure porteuse, de construire une vision partagée, d'une part, de l'élaboration, de la mise à jour et de la mise en œuvre du S.A.G.E., et, d'autre part, du programme de travail de la C.L.E. (les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi) pour une période de 6 ans.

La feuille de route sert de référence à l'instruction des demandes d'aide financière annuelles et ponctuelles à l'Agence de l'eau.

La C.L.E. réunie le 30 septembre 2019 a validé un projet de « feuille de route » pour le soumettre à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le Syndicat du Bassin de l'Oudon, structure porteuse de la C.L.E., doit également la valider.

Le comité syndical,

Sur proposition de la Commission Locale de l'Eau,

Après en avoir délibéré

Approuve la « feuille de route » et le programme fixé par la Commission Locale de l'Eau,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Vote : unanimité

7. PRÉSENTATION DES TRAVAUX EN COURS ET RÉALISÉS

Présentation en séance.

Discussions :

Monsieur Christian DELAHAYE demande pourquoi les arrêtés de restriction des usages de l'eau ne sont pas les mêmes à l'échelle du bassin ?

Madame Régine TIELEGUINE - ce sont des arrêtés préfectoraux, donc à l'échelle départementale. Une harmonisation régionale a été engagée mais il reste des spécificités : 2 stations de référence différentes, Châtellais pour le 53, Segré pour le 49, et des restrictions d'usages un peu différentes.

Monsieur Louis MICHEL - Il est difficile d'harmoniser les politiques de l'État, malgré les demandes de la Commission Locale de l'Eau auprès des Préfets.

8. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la réunion à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Pierre FERRE

